



Madame, Monsieur, Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous annoncer les modalités simplifiées de la nouvelle Assurance Prospection destinée à mieux soutenir en trésorerie les entreprises dans leur démarche à l'export.

**TPE-PMI-ETI  
CA < 500 M€**

**Dès  
30 000 €**

**1<sup>er</sup> versement de 50%  
à la signature du contrat**

**Prospection : 2 ou 3 ans  
Franchise : 2 ans**

**Remboursement : 3 ou 4 ans  
selon CA réalisé sur zone garantie  
avec un minimum de 30%**

En complément d'un soutien financier, l'Assurance Prospection offre dès le départ une visibilité pluriannuelle sur la totalité des dépenses garanties et vous assure contre le risque d'échec des démarches de prospection (participations à des salons, déplacements à l'étranger, création d'un service export, recrutement et formation de salariés, dépenses de marketing et communication, et de conseil...).

Découvrez ses principaux bénéfices [ici](#).

Un dossier de demande en ligne est disponible depuis le 2 mai sur le site [assurance-export.bpifrance.fr](http://assurance-export.bpifrance.fr).

Nos équipes en région sont à votre disposition pour vous apporter les précisions ou compléments d'information qui vous seraient nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Client, l'assurance de notre considération distinguée.

**Christophe Viprey**  
Directeur exécutif  
Bpifrance Assurance Export

**Martial Rozier**  
Directeur ETI-PME  
Bpifrance Assurance Export

